



## Information du Bureau central du contrôle des métaux précieux

### Loi sur le contrôle des métaux précieux

Les prescriptions légales concernant le commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux sont fixées dans la loi sur le contrôle des métaux précieux (LCMP; RS 941.31) et dans l'ordonnance sur le contrôle des métaux précieux (OCMP; RS 941.311).

(LCMP : [Loi sur le contrôle des métaux précieux](#); OCMP : [Ordonnance sur le contrôle des métaux précieux](#))

LCMP et OCMP définissent entre autre les métaux précieux légaux, les catégories d'ouvrages ainsi que leur composition matérielle admise et les prescriptions de marquage:

- Par métaux précieux légaux, on entend **l'or, l'argent, le platine et le palladium**;
- Catégories d'ouvrages:
  - Ouvrages en métaux précieux, y compris ouvrages mixtes;
  - Ouvrages multimétaux;
  - Ouvrages plaqués;
  - Similis.
- Marquage:
  - Les ouvrages en métaux précieux et les ouvrages multimétaux doivent être marqués avec **une indication de titre légale** - exprimée en millièmes - et **un poinçon de maître** enregistré auprès du Bureau central du contrôle des métaux précieux. Les ouvrages multimétaux doivent en outre porter l'indication du métal commun utilisé
  - Les ouvrages plaqués doivent porter les indications relatives au revêtement de métal précieux et le poinçon de maître.

Tout ouvrage soumis à la LCMP et OCMP, mis dans le commerce en Suisse, doit correspondre formellement et matériellement aux dispositions légales. Les prescriptions sont identiques, que les ouvrages soient de fabrication nationale ou étrangère.

L'application de la loi constitue une garantie de loyauté dans les transactions; elle sert autant le commerçant ou le vendeur que le consommateur.

- Pour tout renseignement complémentaire ainsi que pour l'enregistrement d'un poinçon de maître, vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail suivante : [emk.info@ezv.admin.ch](mailto:emk.info@ezv.admin.ch).
- Vous trouverez également toutes les informations sur notre site internet: [www.contrôle-métaux-précieux.admin.ch](http://www.contrôle-métaux-précieux.admin.ch).

Bureau central du contrôle des métaux précieux  
2555 Brugg